

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 22 octobre 2018** à compter de **11 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoît Marquis, trésorier

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. SERVICES EXTÉRIEURS**
 - 2.1 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les travaux de rénovation à l'aréna Gérard-Couillard, soit celle de la compagnie Construction Olivier & Lyonnais inc. au montant de 3 675 000 \$ plus les taxes applicables
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

18-10-34717

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION 18-10-34717

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. SERVICES EXTÉRIEURS

18-10-34718

- 2.1 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION À L'ARÉNA GÉRARD-COULLARD, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE CONSTRUCTION OLIVIER & LYONNAIS INC. AU MONTANT DE 3 675 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 18-10-34718

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour les travaux de rénovation à l'aréna Gérard-Couillard

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 18 octobre 2018 à 14 h à l'hôtel de ville, cinq soumissions nous sont parvenues soit;

SOUMISSIONNAIRES	PRIX AVANT TAXES
Construction Olivier & Lyonnais inc.	3 675 000,00 \$
Tijaro Ltée	3 827 000,00 \$
Le Groupe Drumco Construction inc.	3 898 880,00 \$
Beaudoin Canada 3990591	3 996 500,00 \$
Céleb Construction Ltée	4 130 463,15 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Architech Design d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Construction Olivier & Lyonnais inc. au montant total de 3 675 000 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour les travaux de rénovation à l'aréna Gérard-Couillard, soit celle de la compagnie Construction Olivier & Lyonnais inc. au montant 3 675 000 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-191 (2018).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

18-10-34719

4. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 18-10-34719

L'ordre du jour étant épuisé;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU que la séance soit close à 11 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière